economiesuisse

Enterrer enfin la hache de guerre

Mis sous pression, un pays peut réagir de différentes manières. Il peut céder et jouer naïvement ses atouts. Il peut aussi se cramponner au statu quo jusqu'à ce que la situation devienne intenable. Il peut encore faire un pas adroit de côté, de sorte que la pression s'exerce dans le vide. Dans le pénible différend fiscal qui l'oppose à ses voisins européens, la Suisse a opté pour cette troisième voie.

L'impôt libératoire prévu dans les accords avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche constitue une solution équitable et pragmatique pour toutes les parties et met fin aux conflits fiscaux avec des partenaires commerciaux importants. À l'avenir, les avoirs déposés en Suisse seront imposés sur la base d'un système transparent basé sur le système fiscal du pays d'origine. En contrepartie, les partenaires contractuels acceptent le secret bancaire et admettent la solution proposée comme alternative durable à l'échange automatique d'informations.

Les trois accords instaurent aussi la sécurité juridique indispensable au bon fonctionnement de la place économique. Une personne souhaitant déposer des avoirs en Suisse de manière anonyme pourra toujours le faire à l'avenir. Grâce à l'impôt libératoire, les clients étrangers n'auront plus à craindre des poursuites de la part des autorités fiscales de leur pays ni des achats de données. Et les banques suisses pourront à nouveau mettre en valeur leurs points forts : la sécurité, la discrétion, la qualité du service et le professionnalisme. Il reviendra aux citoyens suisses de choisir cette troisième voie en déposant trois oui convaincus dans les urnes le 25 novembre.